

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE COOPÉRATIVE DE ROGERSVILLE LTÉE	Numéro de permis 2019460	Date d'inspection Le 21 juin 2021	
Nom de l'établissement Garderie Coopérative de Rogersville II		Numéro de téléphone (506) 625-0733	
Adresse Unité 2 50 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	18 juin 2021	18 juin 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

### Commentaires généraux

- Une photo a été envoyée pour confirmer que le gazon a été tondu et que les enfants ont accès à la totalité du matériel dans l'aire de jeu extérieur et ce dans un environnement sécuritaire.
- Aucun ratio ne fut pris puisque le suivi a été fait via courriel.

original signé par  
Rachelle Roy Arseneau

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 juin 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Mélanie Mazerolle

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 juin 2021

\_\_\_\_\_  
Date